



## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 18 janvier 2020 à 20 h 30<sup>1</sup> et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : M. Serge Vallée, directeur général et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

### **CONSTAT DU QUORUM**

### **OUVERTURE**

La séance est ouverte à 20 h 30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **R-2021-01-6904: Adoption de l'ordre du jour**

Considérant l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des procès-verbaux de décembre 2020 ;
3. Adoption du règlement 2020-435 (Traitement des élus) ;
4. Mandat de représentation à la division des petites créances ;
5. Acquisition du lot 5 020 431 (Inondations) ;
6. Acquisition des lots 5 020 432 et 5 020 433 (Inondations) ;
7. Changement de signataire – Direction générale ;
8. Contrat de services animaliers pour l'année 2021 ;
9. Octroi du contrat de la conception des plans et devis pour la réfection des services et de la chaussée de la 21e avenue ;
10. Acceptation de démission de Jean-François Grondin, pompier ;
11. Vente de terrain à L'Atelier 20-20 ;
12. Demande à la CPTAQ – lot 3 487 323 ;
13. Approbation de changement – Construction du nouvel aréna ;
14. Approbation du bordereau des comptes ;
15. Adoption du règlement No 2020-436 (Taxes d'eau) ;
16. Adoption du règlement No 2020-437 (Taxes d'égouts et fausses septiques) ;
17. Adoption du règlement No 2020-438 (Taxes matières résiduelles) ;
18. Adoption du règlement No 2020-439 (Taxes foncières et autres) ;
19. Communications ;
20. Affaires nouvelles ;
21. Questions ;
22. Levée ou ajournement.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé par le greffier et que l'item « affaires nouvelles » demeure ouvert.

---

<sup>1</sup> Ayant été précédée par une rencontre par vidéoconférence avec les citoyens de Beauceville qui a duré plus longtemps que prévu, la présente séance a débuté avec une heure de retard, à 20 h 30.





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

**GREFFE**

**R-2021-01-6905: Adoption des procès-verbaux de décembre 2020**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 7 décembre et que les deux (2) procès-verbaux du 14 décembre 2020 soient adoptés tels que rédigés.

**~~R-2021-01-6906: Adoption du règlement No 2020-435 (Traitement des élus)~~**

~~ATTENDU QUE le 30 novembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-435 relatif au traitement des élus a été déposé et présenté, et qu'un avis de motion a été donné;~~

~~Attendu que le projet de règlement a fait l'objet d'un avis public le 9 décembre 2020;~~

~~Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu (5 voix pour, 1 voix contre)~~

~~QUE le règlement No 2020-435 relatif au traitement des élus municipaux et modifiant les règlements 2018-408 et 2019-416 soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi;~~

~~N.B. Monsieur Sylvain Bolduc exprime et explique sa dissidence.~~

**RÉSOLUTION ABROGÉE PAR LA RÉSOLUTION 2021-02-6929**

**R-2021-01-6907: Mandat de représentation à la Chambre civile, division des petites créances (No 350-32-700221-189)**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, M. Serge Vallée, soit mandaté pour représenter la Ville de Beauceville dans le dossier No 350-32-700221-189 à la Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances pour l'audience prévue le 1<sup>er</sup> février 2021 et pour toute autre représentation requise par la Cour dans le dossier, le cas échéant.

**R-2021-01-6908: Acquisition du lot 5 020 431 (602, boul. Renault)**

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 602, boulevard Renault sur le lot 5 020 431 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démolit ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 5 020 431 où est situé le bâtiment du 602, boulevard Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

**R-2021-01-6909: Acquisition des lots 5 020 432 et 5 020 433 (589, 9<sup>e</sup> Avenue)**

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 589, 9<sup>e</sup> Avenue, sur les lots 5 020 432 et 5 020 433 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquière les lots 5 020 432 et 5 020 433 où est situé le bâtiment du 589, 9<sup>e</sup> Avenue pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de cession.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2021-01-6910: Changement de signataire – Direction générale**

ATTENDU QUE M. Serge Vallée occupe le poste de directeur général de la Ville de Beauceville depuis le 9 novembre 2020, en remplacement de M. Félix Nunez ;

ATTENDU QUE M. Félix Nunez a expressément été autorisé à signer des documents en son titre de directeur général par des résolutions du Conseil et que certains de ces documents demeurent à être signés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE M. Serge Vallée soit autorisé à signer tout document que M. Félix Nunez a été autorisé à signer en son rôle de directeur général ;

### **R-2021-01-6911: Contrat de services animaliers pour l'année 2021**

ATTENDU QUE la SPA de Beauceville a mis fin à son entente avec la Ville de Beauceville en date du 31 décembre 2020 pour ses services animaliers ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville doit faire appel à un organisme pour l'application du règlement municipal relatif aux animaux et fournir des services animaliers à la population ;

ATTENDU QUE M. Serge Vallée, directeur général, recommande l'octroi d'un contrat à l'Escouade Canine MRC 2017 selon l'offre de services que le Conseil a dument consultée ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE M. Serge Vallée soit autorisé à signer un contrat avec Escouade Canine MRC 2017 conforme à l'offre de service dument consultée par le Conseil pour l'année 2021, au montant de 3,50 \$ per capita, excluant les taxes ;

QUE le montant incluant les taxes soit payé à même le budget d'opérations.

## **TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DE MILIEU – VOIRIE**

### **R-2021-01-6912: Octroi du contrat de la conception des plans et devis pour la réfection des services et de la chaussée de la 21e avenue ;**

Considérant la demande de prix pour la conception des plans et devis pour la réfection des services et de la chaussée de la 21e avenue ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

Considérant les offres suivantes reçues :

WSP	12 500 \$ excluant les taxes ;
SNC Lavalin	12 300 \$ excluant les taxes ;
Stantec	8 600 \$ excluant les taxes ;

Considérant la recommandation de M. Réjean Crête, directeur des travaux publics d'accepter l'offre de Stantec ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Stantec au montant de huit mille six cents dollars (8600 \$) excluant les taxes ;

QUE pour en défrayer la somme, le montant incluant les taxes soit approprié à même le règlement d'emprunt à intervenir ;

QUE M. le maire François Veilleux et M. Réjean Crête, directeur des travaux publics, soient autorisés à signer le contrat à intervenir, le cas échéant ;

### **SÉCURITÉ**

#### **R-2021-01-6913: Acceptation de démission de Jean-François Grondin, pompier**

Considérant la lettre de démission reçue par M. Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Jean-François Grondin en date du 13 janvier 2021 ;

Que des remerciements soient transmis pour le travail accompli pendant ses douze (12) années de service ;

### **URBANISME**

#### **R-2021-01-6914: Vente de terrain à L'Atelier 20-20**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville vende à L'Atelier 20-20, un terrain à être cadastré d'une partie du lot 6 320 341 du cadastre du Québec, circonscription de Beauce, situé face à la 181e Rue avec une façade de 200' (60,96 m) par ±400' (120 m) de profondeur. Le terrain est d'une superficie de 78 740,16 pieds carrés (7 315,20 m<sup>2</sup>) et est vendu à 0,35 \$ du pied carré pour un total de 27 559,06 \$ ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

QUE M. le Maire François Veilleux et le greffier Me Maxime A. Pouliot soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville.

### **R-2021-01-6915: Demande à la CPTAQ – Lot No 3 487 323**

CONSIDÉRANT la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par une entreprise agricole de Beauceville d'acquérir le lot 3 487 323 du Cadastre du Québec, pour poursuivre sa mise en valeur et augmenter l'autonomie en nourriture de sa ferme laitière en réduisant l'achat de maïs et d'ensilage à l'extérieur.

CONSIDÉRANT que le demandeur exploite déjà le lot visé en location depuis sept (7) ans ;

CONSIDÉRANT que le lot visé est 10 kilomètres plus près de l'entreprise du demandeur que de celle du propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a plus besoin du lot depuis la vente de son troupeau et son quota de lait ;

CONSIDÉRANT que dans la décision rendue le 13 octobre 1983, dossier 2336D-2339-D-065588, la CPTAQ mentionne que la vente dudit lot à un tiers requiert l'autorisation de la Commission ;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par l'entreprise agricole demanderesse d'acquérir le lot No 3 487 323 du Cadastre du Québec, pour poursuivre sa mise en valeur et augmenter l'autonomie en nourriture de sa ferme laitière en réduisant l'achat de maïs et d'ensilage à l'extérieur.

## ***LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE***

### **R-2021-01-6916: Approbation de changement – Construction du nouvel aréna**

CONSIDÉRANT la demande de changement #19 par Honco Bâtiments d'Acier pour ajouter 50 casiers de rangement au prix total de 59 600 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la demande de changement #19 susmentionnée ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, soit autorisé à signer tout document relatif à l'autorisation de changement au nom de la Ville ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt No 2018-398.





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

## **FINANCES**

*Dépôt par la trésorière des certificats de crédits disponibles pour les dépenses projetées.*

### **R-2021-01-6917: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 15 janvier 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

### **R-2021-01-6918: Adoption du règlement No 2020-436 (Taxes d'eau)**

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-436 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur 2021 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2020-436 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi ;

### **R-2021-01-6919: Adoption du règlement No 2020-437 (Taxes d'égouts et fausses septiques)**

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-437 concernant la compensation pour l'usage des égouts à taux fixes et au compteur et la vidange des fausses septiques 2021 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2020-437 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi ;

### **R-2021-01-6920: Adoption du règlement No 2020-438 (Taxes matières résiduelles)**

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-438 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures et des matières résiduelles 2021 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2020-438 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 (suite)

**R-2021-01-6921: Adoption du règlement No 2020-439 (Taxes foncières et autres)**

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2020-439 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2021 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2020-439 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi ;

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Communications**

Lecture par le greffier d'une lettre de Mme Lucie Veilleux, appuyée par Nicol Bolduc et Pierrette Lacombe, concernant le règlement No 2020-435 sur le traitement des élus ;

### **Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

### **Période de questions**

Lecture par le greffier de questions soumises par courriel par le journaliste Marc-Antoine Lavoie concernant le règlement No 2020-435 sur le traitement des élus et réponses par les membres du Conseil.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**R-2021-01-6922: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

---

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier

